

COMMUNE DE VAL DE LIVRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2025

Nombre de membres	- en exercice :	19	Date de convocation :	05.03.2025
	- présents :	13	Date d'affichage :	05.03.2025
	- votants :	13		

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : P.RICHOMME, H.GALIMAND, P.CADEL, F.LEJEUNE-BOEVER, P.BILLOUD P.GAILLARD, A.BORGNET, L.FALLON, F.LOUVET, A.MASSARD, S.COLLARD, A-S.BOEVER et D.RAVIER

Etaient excusés : A.CORNU et F.MOUSSIE, E.ROMAGNY et K.SEGOND

Etaient absents : A.BERNARD et M.PIERSON

M. Hervé GALIMAND a été élu secrétaire de séance.

Débat d'orientations budgétaires :

Monsieur le Maire présente les différentes dépenses et recettes de fonctionnement, l'équilibre financier et les prêts en cours.

Les investissements envisagés pour le budget primitif 2025 :

- Salle polyvalente :	993.026 €
- Vidéoprotection :	29.109 €
- Sentiers Nature :	36.436 €
- Végétalisation des cimetières :	26.000 €
- Enfouissement de réseaux :	38.000 €
- Aménagement sécurité :	29.696 €
- Etude de la liaison douce :	3.252 €
- Photocopieur Louvois :	2.500 €
- Révision du PLU :	35.560 €

Délibération n °2025-02 : Surcoût d'un candélabre de l'éclairage public

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne a mené, depuis l'année 2020, un programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des leds, sur son territoire.

Conformément à la décision du bureau communautaire du 12 novembre 2020, il est prévu une prise en charge par la communauté de communes des dépenses à hauteur de :

- 1 700 € HT par candélabre (massif compris),
- 700 € HT pour luminaire sur façade ou sur poteau existant,
- 2 400 € HT pour luminaire avec feu décalé (équivalent d'un candélabre+1 lanterne),

le surplus devant faire l'objet d'un fonds de concours des communes vers la communauté de communes.

Lors de l'année 2023, il a été remplacé 63 points lumineux sur Val de Livre avec la prise en charge financière suivante :

SIEM : 53 604,44 €

CCGVM : 30 145,85 €

Commune : 6338,84 €

Il convient donc de régler cette somme par fonds de concours à la communauté de communes.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, :

- - d'approuver cette dépense
- - d'amortir cette dépense en une seule fois sur le budget primitif 2025

Questions diverses :

- Inauguration : Escapade du Parc le 27 Avril 2025 matin
- Retour de la compagnie Sensitive
- Possibilité d'appui du PNR pour la révision du PLU
- Reconstitution opération Îlot Senescence
- Réunion du SYMEB le 29 mars 2025
- Toit de l'église de Louvois : un couvreur va prochainement intervenir.